

MAIRIE DE LE MONTELLIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

L'an 2025, le 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal de LE MONTELLIER, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Patrice MARTIN, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2025 – Secrétaire de séance : Karole Martignat

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 11 – Nombre de pouvoir : 0 – Nombre de votants : 11

Etaient présents et ont pris part au vote : Patrice Martin, Daniel Rousset, Fabien Boeglin, Patricia Monard, Emilie Carreau, Myriam Kerkeni, Karole Goncalves Mineiro, Karole Martignat, Alban Ridet et Jean-Michel Salvadori, Roger Poizat

Le quorum étant atteint, Mr Patrice Martin, Maire, ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : il propose la désignation Karole Martignat, conseillère, comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Karole Martignat comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2025, Mr Patrice Martin, Maire, soumet à observation le procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Aucune observation n'est apportée, le procès-verbal de la séance du 27 février est approuvé.

>- Compte administratif, compte de gestion et affectation des résultats

Le conseil délibère sur le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats.

>- Vote du budget 2025

Fonctionnement : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 398 655 €.

Investissement : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 416 724 €.

Le Conseil vote le budget.

Vote des taux fonciers

Le Conseil s'engage, cette année encore, à maintenir ces taux :

- taxe foncière bâtie : 24,08
- taxe foncière non bâtie : 52,40
- taxe d'habitation : 10,41

>- Devis poches incendie

2 devis ont été reçus pour 4 hameaux (Grange Neuve, Le Bochard, Les Augiers, Le Sault).

Plusieurs devis ont été présentés.

Le conseil opte pour le devis de la SARL Granger pour un montant de 94 968 € HT, soit 113 961 € TTC.

>- Délibération non-valeur

Un montant de 164 euros restait en créances depuis plus de 3 ans.
Le conseil vote le fait d'annuler définitivement cette créance.

>- Suivi travaux buanderie

Les travaux sont terminés. Quelques finitions sont à prévoir par la mairie.

>- Entretien défibrillateur

Un contrôle annuel est obligatoire. Le montant est de 192 euros.

>- Compte-rendu conseil d'école

A la rentrée de septembre, 214 enfants sont prévus sur le RPI.
Pour rappel, cette année 217 enfants sont scolarisés.

>- Questions diverses

- > Par délibération, le conseil donne pouvoir au mairie pour la signature du don du terrain du parking.
- > Grillage de l'école : le grillage commence à se dessouder et devient dangereux.
Le conseil va demander un devis pour le remplacer.
- > Parking : les travaux ont débuté et sont prévus jusqu'à fin juin.
- > Le bourgeonnement des platanes ayant commencé, l'élagage aura lieu à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Maire lève la séance à 22h00.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Patrice Martin

La secrétaire de séance,
Karole Martignat